

ASSEMBLÉE NATIONALE21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 2129**

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 10

À la première phrase l'alinéa 2, substituer au mot :

« dissous »

le mot :

« dissouts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.